

Jours bleus et CA d'office à la Télévente

L'action toujours nécessaire !

La révolte couve sur les plateaux Télévente contre la décision de fermer des plateaux lors de certains ponts et d'imposer des CA d'office. La direction a reçu les organisations syndicales vendredi 5 mars. Elle recule partiellement mais le projet est maintenu dans son principe. Une nouvelle rencontre avec les organisations syndicales doit avoir lieu au plus tard début avril. L'action unitaire reste plus que jamais nécessaire. SUD propose une journée de grève jeudi 1er avril au personnel et aux autres organisations syndicales.

« Maladresse » ?...

Toutes les organisations syndicales présentes (SUD, CFDT, CGT, FO) ont protesté contre la décision unilatérale de la Direction Nationale de la Télévente de fermer la plupart des plateaux lors des ponts et d'imposer de prendre des CA d'office.

Réglementairement, il a été répété qu'il n'était pas possible d'imposer des CA et que les CA imposés le 14 mai ou les 15 et 16 juillet pouvaient faire perdre des boni ; que lors du pont du 14 juillet, un CA posé le 15 juillet pouvait faire perdre le repos de cycle du 16 juillet compté en CA. De même, les agents à temps partiel sont très juste au niveau du calcul des boni.

Pour SUD, la liberté de choix de ses CA est un droit essentiel qui ne fait que compenser les contraintes subies dans le travail ! La direction a répondu qu'elle avait voulu répondre à l'aspiration à poser des congés lors des ponts mais qu'elle reconnaissait qu'elle avait été maladroit ! Dont acte.

Mais, pour SUD, nous avons souligné que les personnels voulaient avoir le droit de choisir les ponts dont ils voulaient bénéficier et qu'avec la fermeture de plateaux, c'était cela qui était mis en cause. Le pont du 12 novembre est sans doute moins couru que d'autres.

Pour SUD, la direction a tenté de passer en force. Mais devant le tollé suscité, elle a décidé de louvoyer et de reculer partiellement mais elle maintient son projet.

La direction maintient son projet !

A la question : « le projet est-il suspendu ? », la direction a répondu : « Non ». On ne saurait être plus clair.

Pas question non plus de ne pas fermer certains plateaux lors des ponts ! Tout juste est-il question de ne pas fermer autant de plateaux que prévu ! Des aménagements ont été discutés :

-- Lors du pont du 14 juillet, il n'y aura pas de jours bleus et de fermeture de plateaux. Les jours bleus seront les vendredi 14 mai, 12 novembre, 24 et 31 décembre, jours où il y a beaucoup de repos de cycle.

-- Il y aura possibilité de déplacer un repos de cycle au lieu de se voir

Ne signez rien !

La direction de la Télévente doit faire le point sur les CA déjà posés sur les différents plateaux lors des différents ponts prévus en jours bleus. Rien d'anormal en soi.

Mais ce qui serait détestable, c'est qu'on pousse les agents à poser des CA de façon plus ou moins contrainte ou encore des demandes de déplacer ses repos de cycle.

Rappelons que la direction ne peut imposer des CA d'office, pas plus qu'elle ne peut imposer des changements de repos de cycle.

S'il est légitime de vouloir bénéficier d'un CA les jours de pont et s'il est souhaitable qu'il n'y ait aucune limitation ces jour-là, il doit y avoir la possibilité de choisir le "pont" dont on veut bénéficier et on doit avoir le droit d'utiliser ses CA sur d'autres périodes.

Si vous ne souhaitez pas réellement poser des CA lors des ponts ou si vous ne voulez pas changer vos ARTT et vos repos de cycle, n'acceptez pas de signer une demande de CA ou de déplacement d'ARTT. Les responsables de plateaux qui ont déjà choisi le jour où le plateau devrait fermer risque de prendre tous les moyens pour justifier leur décision.

Ne nous laissons pas faire !



Fédération syndicale des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envergies 75020 Paris Téléphone : 01 44 62 12 00
Télécopie : 01 44 62 12 34 sudptt@sudptt.org http://www.sudptt.org

imposer un CA d'office sur la base du volontariat. Rappelons qu'un repos de cycle ne peut être déplacé d'office par la direction.

-- La direction doit faire le point sur les CA et repos de cycle déjà posés sur les différents plateaux.

L'exemple du plateau de Valenciennes avait été donné où sur 26 personnes, il n'y avait que 4 personnes qui devaient travailler, avant l'annonce des jours bleus. Pourquoi organiser alors des jours bleus ?

-- La direction pourrait augmenter le nombre de plateaux ouverts en fonction de l'analyse de la situation sur les différents plateaux.

Plus que jamais, il est nécessaire d'exiger le retrait du projet.

C'est insuffisant ! L'action reste nécessaire !

La volonté de fermer des plateaux ne peut que conduire à imposer des CA ou des changements de repos de cycle à certains agents.

C'est très dangereux ! Tout le monde n'a pas envie de déplacer son jour de repos de cycle parce qu'il est prévu pour être utilisé à autre chose. C'est le droit le plus strict des agents. Souvent, à La Poste, le volontariat est quasiment « obligatoire » et on vous fera sentir qu'« il vaut mieux » pour vous. Le risque est que ce type de « volontariat » soit utilisé à d'autres occasions.

Pour SUD, il faut donc être vigilant. SUD avait fait une proposition de grève unitaire aux autres organisations syndicales. SUD estime qu'il faut maintenir la pression sur la direction.

C'est pourquoi SUD propose au personnel et aux autres organisations syndicales une action de grève unitaire jeudi 1er avril.

Dettes sociale

La direction avait donné comme prétexte la résorption de la dette sociale pour justifier son projet. Autrement dit, il s'agit de limiter les reliquats de congé au-delà du 31 décembre. L'objectif moyen fixé est de cinq jours pour 2010 au lieu de 6,76 en 2009.

Rappelons qu'il y a possibilité de reporter jusqu'à 10 jours de CA, boni compris pour un service en cinq jours comme la télévente (sans les 3 RE). Et que nul ne peut créer d'office les congés au 31 décembre. La direction a rappelé que le chiffre de cinq jours était un objectif moyen et que la situation des agents pouvait être très diverse. Il s'agit d'une incitation et non pas d'une obligation. Mais la réalisation de l'objectif est une telle obligation pour les managers que le volontariat devient « obligatoire » ! SUD réaffirme la possibilité pour les agents de reporter un nombre de jours de congés égal à deux fois les obligations hebdomadaires...

Pour tout contact : Robin Walter Plateau de Fontenay-sous-Bois
Philippe Cornélis Fédération SUD PTT
01 44 62 12 98

Ensemble, préparons l'action du 1er avril :

- * Pas de fermeture de plateaux lors des ponts et fêtes de fin d'année.**
- * Pas de CA imposés ou de changements de repos de cycle imposés.**
- * Pas de limitation du nombre de congés les jours de ponts ou de veille des fêtes de fin d'année.**

Refus d'ASA pour raison familiale

Au cours de l'audience, les refus d'ASA pour enfant malade ou pour raisons familiales ont été dénoncés. D'autant que parfois on refuse une ASA à l'agent mais en lui disant qu'on lui autorise un CA ! Aucune raison de service à cela.

Lors de la négociation de l'accord sur l'égalité professionnelle de 2005, SUD avait tenté en vain d'obtenir que les ASA soient attribués de droit. Aujourd'hui, nos managers sont tellement à la recherche d'économies qu'ils ont tendance à refuser systématiquement les ASA pour enfants malades, quitte à contraindre l'agent à poser un CA.

Le directeur de la télévente a mis en cause des « abus ». Le seul abus, c'est le refus de leurs droits aux agents, un droit qui permet de concilier vie familiale et vie professionnelle.